

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 59 (1979)  
**Heft:** 3

**Artikel:** L'entreprise et les politiques de développement régional  
**Autor:** Chadeau, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886771>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'entreprise et les politiques de développement régional

Les politiques de développement régional conduites en Europe Occidentale ont, en général, été conçues et mises en œuvre à une époque de haute conjoncture afin d'orienter les surplus d'emplois vers les régions, le plus souvent rurales, qui souffraient de retards dans leur développement. En effet, si certains pays comme l'Allemagne Fédérale ou la Suisse avaient la chance de connaître un développement assez bien réparti sur l'ensemble du territoire, d'autres, tels que la Grande-Bretagne, l'Italie ou la France, devaient faire face à de graves déséquilibres régionaux. C'est ainsi que des régions comme le Mezzogiorno italien, l'Ouest français ou l'Irlande, dont l'économie et l'emploi reposaient il y a vingt ans presque exclusivement sur l'agriculture, se trouvaient confrontées à la nécessité d'une industrialisation rapide, seule capable d'offrir les emplois nouveaux indispensables pour éviter un exode massif de la population, et pour combler le fossé existant avec les régions riches de l'Europe industrielle.

Plus récemment, un second objectif a pris de plus en plus d'importance. Il s'agit de la nécessité de reconstituer le tissu des vieilles régions industrielles durement ébranlées par la crise, qu'il s'agisse des bassins miniers du Nord de la France, de la Wallonie ou de la Sarre, des bassins sidérurgiques ou encore des zones de construction navale.

La nécessité de maintenir l'équilibre économique de ces régions, le risque de tensions sociales graves qui résulteraient d'une montée rapide du chômage, la menace d'un effondrement démographique à terme, tout conduit les États concernés à mener une politique énergique de conversion, dont le principal volet est la création d'emplois nouveaux.

Si chacun des États concernés a défini et mis en œuvre, dans ce domaine du développement régional, une politique spécifique adaptée à ses propres problèmes, on retrouve néanmoins de grandes similitudes dans les actions engagées. Par exemple, l'amélioration des infrastructures de communication, en particulier les routes et les autoroutes, occupe toujours une place de choix dans l'effort

financier consenti par l'État en faveur de ces régions prioritaires. Mais surtout, compte tenu des objectifs retenus dans les politiques de développement régional, elles donnent toutes la priorité à un effort de création d'emplois, essentiellement dans le domaine industriel.

En régime d'économie libérale, tel que le connaissent les différents États de l'Europe occidentale, c'est aux entreprises qu'il revient de décider la création des emplois et leur localisation. C'est donc elles qui se trouvent, dans les faits, en grande partie responsables de la réussite du volet le plus important de toute politique de développement régional.

Bien sûr, l'État met en place des incitations financières importantes pour les orienter vers les régions prioritaires. Les aides attribuées dans ce but par les différents États aux entreprises représentent maintenant près de 15 milliards de francs par an. La dégradation de la situation économique a d'ailleurs conduit à un renforcement sensible de ces aides au cours des dernières années, avec un risque de surenchère entre les États que la Commission de Bruxelles a peine à éviter.

Les résultats obtenus dans cet effort de création d'emplois dans les régions défavorisées de l'Europe sont tout à fait significatifs, même s'ils peuvent être parfois jugés insuffisants. Plutôt que de recourir à de fastidieuses statistiques, je voudrais prendre deux exemples du rôle déterminant qu'ont pu jouer les entreprises dans la réussite d'une politique de développement régional.

Le premier concerne la Bretagne et les industries électroniques et de télécommunications. Cette région fortement agricole connaissait, il y a vingt ans, un solde migratoire négatif important dû aux nombreuses pertes d'emplois résultant de la modernisation de son agriculture. Un vaste effort d'industrialisation a été engagé en sa faveur et les entreprises du secteur « électronique et matériel de télécommunications » ont été largement sollicitées pour y participer.

En quinze années, ce sont 25 établissements et 15 000 emplois qui ont pu ainsi être créés. C'est, en grande partie, grâce à ce résultat que l'évolution démo-

graphique de cette région a pu être inversée, comme l'a montré le recensement de 1975.

Le second exemple est plus récent. Il concerne la contribution du secteur automobile aux plans de conversion des bassins sidérurgiques nord et lorrain. Les entreprises de ce secteur avaient déjà, à la demande des Pouvoirs Publics, joué un rôle important dans la conversion du bassin houiller du Nord, avec toute une série d'implantations décidées à la fin des années 1960. Lorsque sont apparues les graves difficultés de la sidérurgie, c'est à nouveau vers ce secteur que l'État s'est tourné pour créer les emplois de conversion nécessaires. La réponse donnée par les entreprises a été particulièrement positive, puisque les diverses décisions d'implantation ou de développement prises au cours des trois dernières années portent sur la création dans l'industrie automobile, d'ici 1985, de 3 900 emplois dans le Nord et de 13 300 emplois en Lorraine.

On constate d'ailleurs depuis quelques années, en particulier depuis 1974, un renforcement très net de la prise de conscience des entreprises de leur responsabilité dans la mise en œuvre des politiques de développement régional. Elles ont, en effet, compris qu'elles devaient contribuer, aussi efficacement que possible, à la solution des problèmes résultant du redéploiement industriel et à la résorption des déséquilibres régionaux, si elles veulent éviter certains blocages dont elles seraient les premières victimes.

C'est ainsi qu'en France la plupart des grands groupes industriels qui ont des établissements à fermer ont récemment mis en place des actions propres de conversion, avec prospection d'entreprises extérieures et incitations financières à l'implantation sur le site concerné. Certains sont même allés plus loin encore, en engageant des actions en faveur du développement des régions où ils sont implantés : aide à la création d'entreprises, assistance à l'exportation des PMI. Ce mouvement semble devoir se développer, en particulier dans le sens d'une collaboration entre les grands groupes et les PMI.

La contribution des entreprises aux politiques de développement régional concerne les entreprises nationales, mais également les investissements étrangers qui peuvent à cet égard jouer un rôle important. En France, par exemple, ces derniers ont conduit en 1978 à des décisions portant sur la création de 12 000 emplois, dont 6 400 dans les régions aidées par l'État. La plupart des pays européens ont ouvert dans certains pays étrangers, et d'abord aux États-Unis, des bureaux de prospection qui se livrent concurrence. Les pouvoirs publics des différents pays s'efforcent d'obtenir que les nouvelles unités ainsi créées soient,

autant que possible, orientées vers les régions les plus prioritaires.

Je profite de cette occasion pour aborder rapidement le cas des investissements suisses en France. Relativement nombreux dans le passé, ils sont localisés essentiellement dans les régions d'Alsace et de Rhône-Alpes pour des raisons évidentes de proximité. Un effort devrait être fait dans l'avenir dans le sens d'une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire. Il est regrettable que les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central par exemple semblent ignorées des investisseurs suisses : la qualité de leurs productions pourrait

apporter une valeur ajoutée intéressante pour ces régions encore trop tournées vers les industries de main-d'œuvre.

Depuis de nombreuses années, les États européens ont ressenti la nécessité de mettre en œuvre des politiques de développement régional, qui, grâce essentiellement au concours des entreprises, ont permis d'atteindre des résultats tout à fait significatifs. Ils sont néanmoins fragiles encore. La dégradation de la situation économique, observée dans tous les pays depuis 1975, risque d'aggraver à nouveau les déséquilibres régionaux en Europe. Il importe donc de poursuivre, voire d'amplifier, les politiques de développement régional.

## HELVETIA VIE

*Société Suisse d'Assurances – Genève*  
Capital social F. S. 12.000.000 (100 % versés)

- **Assurances Grandes Branches**
- **Assurances Collectives**

DIRECTION POUR LA FRANCE

153, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75383 PARIS – CEDEX 08  
Tél. 563.00.01

Entreprise régie par le code des Assurances  
R. C. Paris B 307 254 961

## HELVETIA ACCIDENTS

*Société Suisse d'Assurances – Zurich*  
Capital social F. S. 12.500.000 (100 % versés)

- **Assurances Automobiles**
- **Responsabilité Civile Générale**
- **Individuelle Accidents**
- **Indemnités Journalières maladie & accidents**
- **Sports d'hiver - Caravanes**

DIRECTION POUR LA FRANCE

153, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75383 PARIS – CEDEX 08  
Tél. 563.00.01

Entreprise régie par le code des Assurances  
R. C. Paris B 775 752 983